



## Prolongation arrêté n° 22-2024, échafaudage

### ARRETE REGLEMENTAIRE N°37 - 2024

#### ARRÊTÉ DE PROLONGATION TEMPORAIRE D'AUTORISATION DE VOIRIE. POSE D'UN ÉCHAFAUDAGE AU DROIT DU 8 RUE DE LA GARE DU 30/03 AU 20/04/2024 .

Nous, Gérard CHANCLUD, Maire de la commune de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** la demande de prolongation en date du 03 avril 2024 par laquelle **l'entreprise Faystoiture 77 sis 1b avenue de Fontainebleau à La Chapelle-la-Reine (77), Tél : 06.41.35.66.20**, sollicite l'autorisation d'une prolongation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer un échafaudage au droit du 8 rue de la gare à La Chapelle-la-Reine,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles et rendues nécessaires afin de permettre la mise en place d'un échafaudage au droit du 8 rue de la gare à La Chapelle-la-Reine (77)

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal au moyen des mesures de police administrative,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

#### ARRETE

##### Article 1

##### **PROLONGATION ET VALIDITÉ :**

Les travaux cités, entrepris au droit du 8 rue de la gare en agglomération de la commune de La Chapelle-la-Reine (77), étant **prolongé jusqu'au samedi 20/04/2024 à 18h00**, les prescriptions édictées dans l'arrêté n° 22 -2024 du 27/02/2024 restent inchangées et sont applicables jusqu'au samedi 20/04/2024 à 18h00.

Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à proximité de l'arrêté cité, autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

##### Article 2

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de La Chapelle-la-Reine, le responsable de la Police Municipale

sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- le pétitionnaire (entreprise Faystoiture 77)
- Monsieur le commandant du Centre de Secours de LA CHAPELLE LA REINE
- Le responsable des services techniques
- Transdev (bus)

Un exemplaire sera classé dans le registre des arrêtés municipaux (archives de la Mairie).

Fait à La Chapelle-la-Reine le 08/04/2024

Le Maire  
**Gérard CHANCLUD**

